



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1741

Approbation de la modification des statuts du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire de Lyon suite à la création de la Métropole et approbation d'un protocole financier pour 2016 entre la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et le Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon, précisant les engagements financiers des collectivités territoriales membres du syndicat mixte.

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 7 DECEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 18 DECEMBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BERRA, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BESSON (pouvoir à Mme RABATEL), M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme SERVIEN (pouvoir à Mme CONDEMINI), Mme BLEY (pouvoir à Mme RIVOIRE), Mme PICOT (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BRAILLARD (pouvoir à Mme HOBERT), M. BERAT (pouvoir à Mme BALAS), M. TOURAINE (pouvoir à M. LE FAOU), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. BERNARD (pouvoir à Mme AIT MATEN)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BOUDOT

2015/1741 - APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU CONSERVATOIRE DE LYON SUITE A LA CREATION DE LA METROPOLE ET APPROBATION D'UN PROTOCOLE FINANCIER POUR 2016 ENTRE LA VILLE DE LYON, LA METROPOLE DE LYON ET LE SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL DE LYON, PRECISANT LES ENGAGEMENTS FINANCIERS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES MEMBRES DU SYNDICAT MIXTE. (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 1 décembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le syndicat mixte de gestion du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon (CRRL) comptait, depuis sa création, deux collectivités publiques membres, la Ville de Lyon et le Département du Rhône jusqu'au 1^{er} janvier 2015.

La création de la Métropole de Lyon par la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles entraîne des conséquences dans le fonctionnement du Conservatoire de Lyon, la Métropole devenant membre de droit du syndicat mixte.

Afin de tenir compte de ces évolutions, le syndicat mixte de gestion du Conservatoire de Lyon (CRRL) a procédé à la modification de ses statuts lors de la séance de son Conseil Syndical du 15 décembre 2015. Le Conseil de Métropole délibèrera à son tour sur cette modification lors de sa séance du 25 janvier 2016.

Le comité syndical sera toujours composé de douze délégués des collectivités membres répartis comme suit :

- 2 membres de droit : l'Adjoint à la Culture de la Ville de Lyon et le Président du Conseil métropolitain ou son représentant ;
- 6 délégués de la Ville de Lyon élus par le conseil municipal en son sein ;
- 4 délégués de la Métropole de Lyon, désignés selon les règles qui lui sont propres parmi les conseillers métropolitains.

Les 6 représentants de la Ville de Lyon ont été élus après le renouvellement du Conseil municipal (délibération n° 2014/19 du 25 avril 2014) et les 4 représentants de la Métropole élus par le Conseil de la Métropole de Lyon (délibération n° 2015/0392 du 29 juin 2015).

Par ailleurs, la Commission permanente du Conseil Départemental du Rhône, lors de sa réunion du 20 novembre 2015, a acté le retrait sans conditions du Département du Rhône du syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement régional de Lyon.

La modification des statuts concerne également les articles financiers qui sont simplifiés et qui renvoient à un protocole financier.

Pour l'année 2016, un protocole annuel tripartite entre le Syndicat mixte et les deux collectivités membres, la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon vous est proposé.

Cet accord entre les parties permettra au Conservatoire de Lyon de remplir au mieux ses missions d'établissement d'enseignement artistique dans les domaines de la musique, de la danse et du théâtre auprès de ses 2 600 élèves : qu'il s'agisse de l'enseignement artistique initial, pour des jeunes de 6 à 20 ans, mais également d'amorcer des enseignements pré-professionnalisant pour des élèves étudiants qui préparent les écoles supérieures de musique que sont les CNSMD de Lyon et Paris ou les écoles de pays étrangers.

Pour 2016, la Ville de Lyon s'engage à assurer une participation financière qui progresse de 0,7 %, pour s'établir à 7 327 613 € en 2016, soit 65 % du budget de fonctionnement du Conservatoire, sachant que le budget du CRR, qui s'élève en fonctionnement à 11 248 100 €, est constitué à près de 92 % de dépenses salariales.

A la contribution principale, la Ville de Lyon ajoute une participation financière destinée à l'intervention musicale en milieu scolaire dans les écoles primaires publiques de Lyon. Ces interventions sont faites par des musiciens salariés du CRR formés spécifiquement pour cette mission dans les CFMI (Centres de formation des Musiciens Intervenants). Cette participation fait l'objet d'une convention entre la Ville et le Conservatoire soumise également au Conseil municipal de décembre 2015.

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 ;

Vu la délibération n° 2014/19 du 25 avril 2014 du Conseil municipal de Lyon ;

Vu la délibération n° 2015/0392 du 29 juin 2015 de la Métropole de Lyon ;

Vu lesdits statuts ;

Vu ledit protocole ;

Oùï l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1. Les statuts du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon sont approuvés.
2. Le protocole financier pour l'année 2016 est approuvé.
3. M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.
4. La dépense correspondante sera imputée sur les crédits 2016 de la Direction des Affaires Culturelles, programme SOUTIENAC, opération ENBACRR, ligne de crédits 56551, article 6554.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN